

FO

LA FORCE SYNDICALE

Force Ouvrière
Voies Navigables de France



Béthune, le 16 décembre 2020

DECLARATION PREALABLE au Conseil d'Administration de l'EPA-VNF du 16 décembre 2020

M. Le Président,
M. Le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,

Force Ouvrière fait le constat que manifestement vous ne tenez aucun compte de nos expressions concernant le respect règlementaire de la transmission des documents tel que le prévoit l'article 2.2 du Règlement Intérieur de cette instance, **soit 8 jours au moins avant la date de séance.**

En effet, une fois de plus, des documents, et pas des moindres puisqu'ils concernent le **POINT 1.1 - Budget initial 2021**, le **POINT 1.2 Projet d'ordonnance** complétant les missions facultatives et les capacités d'intervention de VNF en matière de valorisation du domaine public fluvial et au projet de décret actualisant le code des transports en matière de valorisation du domaine public fluvial par VNF et le **POINT 2.2 - Règlement intérieur du conseil d'administration**, ne nous ont pas été transmis dans le respect de cette obligation.

Sur ce dernier point, pour masquer vos carences, vous osez même pousser votre arrogance, voire votre incompetence, à proposer un amendement concernant le délai de transmission du fait de la tenue « **.../... ou encore de consultation à distance du conseil d'administration dans les conditions prévues au point 2.6** ».

Force Ouvrière rappelle à cette assemblée que le calendrier des CA de l'année N+1 est fixé lors du dernier CA de l'année N (**c'est le cas pour cette séance plénière !**).

Par conséquent, le fait que la séance plénière du CA se déroule en présentielle ou en distancielle n'est pas, en soit, un motif valable et suffisant pour modifier dans ce sens cet article ! Pour **Force Ouvrière**, cela relève purement d'une carence organisationnelle !

Par conséquent, **Force Ouvrière** est dans l'impossibilité de s'exprimer sur ces points qui méritent une analyse approfondie. Pour **Force Ouvrière**, c'est une fois de plus un mépris envers les administrateurs qui ne peuvent exercer correctement leur mandat ! Nous en tirerons toutes les conclusions.

Force Ouvrière espère que l'instance prendra ses responsabilités pour ne pas bafouer l'expression représentative. Sauf à vouloir la bâillonner ou à la ramener à une expression candide !

**Les Administrateurs *Force Ouvrière*
représentants le personnel de VNF**

**« Un bon escroc est un farceur ironique
qui se joue de la distraction, de
l'impertinence, de la naïveté ou de la
nervosité de ses contemporains. »**

Henri Jeanson 1900 – 1970

La Force de FO
L'INDEPENDANCE